



Affaire Terrific

Au plus haut sommet de FTV, la direction doit s'expliquer

Une entreprise chargée par FTV d'enquêter à partir de nos bases de données sur le profil de nos téléspectateurs en vue d'alimenter un fil interactif de discussion en direct lors de l'émission de débat politique « l'Heure de vérité », voilà l'idée sidérante qui aurait été conçue au plus haut sommet de FTV.

C'est le média indépendant en ligne Mediapart qui fait cette révélation.

Les faits sont gravissimes et si les responsabilités de certains de nos dirigeants sont confirmés, ils devront en tirer toutes les conséquences.

Pourquoi la CGT estime-t-elle que c'est si grave ?

1. Dans les échanges que les organisations syndicales et les élus ont eu avec la direction dans les instances sur la gestion des données des téléspectateurs, il nous a toujours été répondu que ces données ne seraient jamais revendues à qui que ce soit, et quelles serviraient uniquement pour faire de la recommandation de contenus sur la plateforme France.tv.

Extrait du document officiel de la direction sur les orientations stratégiques et leurs conséquences pour l'année 2024 présenté en CSE Central à propos de la gestion des données téléspectateurs sur France.tv : « Une extrême vigilance sera apportée à la protection de ces données comme leur utilisation. »

La direction des Antennes doit garder la gestion de nos fichiers téléspectateurs, ils appartiennent à FTV et en aucune façon la direction a le droit de les transférer à une entreprise extérieure ou à une filiale.

La direction a trahi sa parole et ses engagements.

2. Le prestataire, Terrific, est israélien. L'accès à nos fichiers de téléspectateurs, a fortiori en période pré-électorale, ouvre la porte à des manipulations politiques extrêmes d'offices étrangers.

La direction a mis en danger notre démocratie.

3. Pourquoi le choix de ce prestataire ? Qui plus est sans appel d'offre ?

Le contrat avec Terrific a été signé par une filiale, FTV Studios, ce qui a permis à la direction de se passer de la procédure habituelle.

La direction a fait du contournement d'appel d'offres.

Ce 6 octobre la PDG de FTV devra s'expliquer devant les représentants du personnel en CSE Central de France Télévisions.

L'attribution d'un marché public en dehors de tout cadre à une société israélienne chargée de manipuler des données utilisateurs et dont les dirigeants sont proches du gouvernement israélien qui ne lésine pas sur les moyens à des fins d'ingérence étrangère, cela ne peut pas rester impuni !

Paris, le 6 octobre 2026